



STATIONNEMENT PROFESSIONNEL DE SANTÉ
-
LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR
POUR LA SOUSCRIPTION DES DROITS PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Pour toute souscription des droits de stationnement professionnel de santé, vous devez rassembler les justificatifs suivants :

- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou permis de conduire
- La carte grise du véhicule
 - > Si vous exercez à votre compte :
- La preuve matérielle de l'adresse des lieux du soin de la commune (feuille de soin, facture, fiche de paie, URSSAF...)
- La carte professionnelle de santé ou inscription au RPPS ou Adéli
 - > Si vous êtes employé d'un établissement de soin :
- Une fiche de paie indiquant le lieu du soin et la profession
 - > Si vous faites parti du personnel de services de soins ou d'aide à domicile agréés par la Métropole de Lyon
- Attestation d'agrément ou autorisation de la Métropole de Lyon

Justificatifs complémentaires pour les cas spécifiques :

- prêt du véhicule par un particulier : en plus de la carte grise, fournir une attestation de prêt (modèle téléchargeable) et une copie de la pièce d'identité du prêteur
- prêt du véhicule par l'employeur : en plus de la carte grise, fournir une attestation de mise à disposition du véhicule de société avec cachet ou papier à en-tête de l'entreprise (modèle téléchargeable)